

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES** donné le soussigné directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 1 juin 2026, 19h30 à la Maison du citoyen situé au 10 Avenue Michaud.

---

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivantes :

### **NATURE ET EFFETS :**

- D'autoriser la modification des murs du garage, afin qu'ils soient à une hauteur de 6,7 m au lieu de 3,1 m tel que stipuler dans le règlement de zonage #216.

---

### **IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

22 chemin de la Promenade à St-Marc-de-Figuery.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à St-Marc-de-Figuery ces 12<sup>llème</sup> jours de mai de l'an 2026.



Martine Lachaine  
Directrice générale-greffière-trésorière

---

### **Certificat de publication**

Je, soussigné(e), Martine Lachaine de la municipalité de St-Marc-de-Figuery, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 mai 2026 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 mai 2026.



Martine Lachaine  
Directrice générale, greffière-trésorière